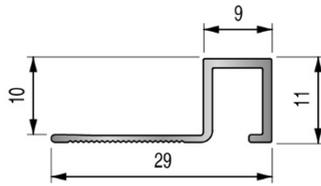
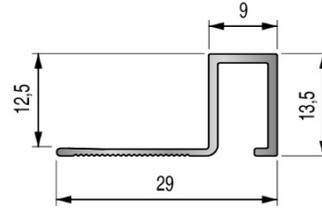


**FT331 – Arrêts droits en aluminium***Modèle 10 mm**Modèle 12,5 mm***Descriptif**

Profilés en aluminium anodisé pour surfaces carrelées (ou recouvertes d'autres revêtements) permettant plusieurs fonctions :

- Cornière d'angle
- Transition entre un carrelage et un autre revêtement
- Listel
- Nez de marche
- Bordure de plan de travail

Masquent les coupes du revêtement.

Pose encastrée : en même temps que le revêtement.

**Domaine d'emploi**

Usage en intérieur uniquement sauf pour les modèles en aluminium anodisé naturel qui peuvent être utilisés en extérieur.

Usage en sol ou en mur.

Trafic intense.

**Matières**

- Alliage d'aluminium (nuance 6060 T5) anodisé.

## Références

Modèle	Matière	Finition	Longueur	Référence
10 mm	Alu anodisé	Naturel	2,5 m	55 12 010
		Titane brossé		55 12 090
		Brillant		55 12 100
		Naturel brossé		55 12 110
12,5 mm		Naturel		55 12 020
		Titane brossé		56 12 530
		Brillant		55 12 140
		Naturel brossé		55 12 150

## Mise en œuvre

- Ces profilés se posent avant la mise en œuvre du carrelage.
- Recouper le profilé à la longueur voulue.
- En cas d'aboutage, prévoir un jeu de 2 mm pour la dilatation.
- Protéger les parties visibles du profilé à l'aide, par exemple, d'un adhésif en PVC.
- Enduire le support de colle à carrelage.
- Sceller la semelle du profilé dans la colle fraîche et mettre à niveau.
- Poser le carrelage en réalisant un joint entre le profilé et le carrelage, à l'aide de croisillons et de mortier pour joint.
- Nettoyer immédiatement le profilé à l'aide d'une éponge propre et humide.
- Protéger les profilés jusqu'à la fin du chantier.

## Entretien

Utiliser des produits nettoyants neutres.

Avant d'utiliser un produit à base de soude, d'acide ou d'ammoniaque, faire un essai préalable.

Attention : en contact avec des matières alcalines ou calcaires (plâtre, ciment...), l'anodisation peut se tacher. Il est donc nécessaire de protéger les profilés jusqu'à la fin du chantier.

Dinac est une marque déposée de la société Dinac  
Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

**AVERTISSEMENT**

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenue pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC  
ZI du Marais – CS30929  
38350 La Mure d'Isère  
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03